



**ENTREPRENEURS DE PROGRES**

---

## Revue de presse

*Lundi 18 février 2019*

*Mobile: 0770 88 90 80  
Lotissement Sylvain Fourastier  
N°08 El Mouradia, Alger  
Mobile: 0770 88 90 80  
[communication@fce.dz](mailto:communication@fce.dz)  
[www.fce.dz](http://www.fce.dz)*

# SOMMAIRE

<b>A la une</b> .....	<b>3</b>
• L'investissement se concrétise grâce à la stabilité du pays (APS) .....	3
• Hausse de la facture d'importation des produits alimentaires en 2018 : 135 millions de dollars de plus (El Watan) .....	4
• Ali Bey Nasri à la Radio : la formation de la ressource humaine reste au cœur du défi de l'export (Radio Algérienne).....	5
• L'Algérie exportera le carburant vers l'Afrique et l'Europe dès 2022 (APS).....	6
• Djellab : «Exportation de 50 millions de Dollars de services numériques en 2018» (Algérie Eco).....	7
• Registre de commerce : pas de nécessité d'un local pour les jeunes porteurs de projets (APS).....	8
• Ils seront une vingtaine au salon de l'innovation à Paris : Des start-up algériennes dans la cour des grands (L'Expression) .....	10
• Mme Imane Faraoun à la Chaine 1 : les compétences algériennes ont prouvé leur valeur et leur potentiel (Radio Algérienne).....	11
• Le développement du transport aérien tributaire du renforcement des dispositifs législatifs (APS) .....	12
• ENMTV : plus de 80 dessertes à partir d'Oran pour la saison estivale prochaine (APS).....	14
• Le pétrole poursuit sa hausse, toujours aidé par l'Opep (TSA) .....	15
<b>Banque/bourse/Assurance</b> .....	<b>15</b>
• ASSAINISSEMENT DES DOSSIERS DE SINISTRES AUTOMOBILES : 3 milliards de dinars échangés entre les assureurs (L'Expression).....	15
<b>Commerce</b> .....	<b>16</b>
<b>Coopération</b> .....	<b>16</b>
• Un jumelage Algérie-UE lancé : «Améliorer la qualité des transports urbains» (El Watan).....	16
<b>Veille</b> .....	<b>17</b>
• Plus de 250 pharmaciens et 23 laboratoires attendus au salon Generic Med à Oran (Radio Algérienne).....	18
• Salon «Viva Technology Paris 2019» : L'Algérie participera avec une centaine de Start-ups (Algérie Eco) .....	18

## A la une

### **L'investissement se concrétise grâce à la stabilité du pays (APS)**



Le ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Yousfi a indiqué, dimanche à Chlef, que l'investissement se concrétisait grâce à la stabilité du pays et la confiance des investisseurs en son avenir.

"La stabilité du pays attire les investissements et contribue à ce qu'ils aient confiance en l'avenir du pays", a affirmé le ministre, dans une déclaration à la presse en marge d'une visite de travail et d'inspection à la wilaya de Chlef. "Cette stabilité est concrétisée grâce à la judicieuse politique du président de la République", a-t-il ajouté.

M. Yousfi a rappelé qu'entre 2002 et 2018, la wilaya de Chlef avait bénéficié de 1717 projets d'investissement d'une valeur de 230 milliards DA ayant permis la création de 25.000 postes d'emploi.

Dans ce cadre, le ministre s'est rendu à la zone industrielle Oued-Sly pour s'enquérir des travaux de réalisation de la troisième ligne de production du ciment relevant du groupe GICA, où il a souligné la nécessité d'accélérer le parachèvement des travaux. Ce projet d'extension devrait contribuer à la production de 2 millions de tonnes de ciment par an avant de s'orienter vers l'exportation.

Le projet qui entrera en service à partir d'octobre prochain, selon les explications données au ministre, est à même de renforcer la capacité de production de la cimenterie de Chlef pour atteindre 4 millions de tonnes/an. La cimenterie de Chlef a exporté en 2018 près de 20.000 tonnes de ciment.

Dans le même contexte, M. Yousfi a fait savoir que le groupe GICA avait exporté en 2018 entre 200.000 à 300.000 tonnes de ciment, ajoutant que cette quantité sera revue à la hausse, vers la fin de l'année en cours, à 1,2 millions de tonnes.

A ce propos, le ministre a déclaré que ses services s'employaient pour exporter, durant les deux prochaines années, entre 10 à 15 millions de tonnes de ciment, soit une valeur de 500 millions de dollars.

A cette même occasion, le ministre a visité l'entreprise de fabrication de verre (Oued-Sly), et appelé à l'élargissement de l'opération de production, vu que l'usine dispose des capacités, de l'expérience et des matières premières, soulignant que cette structure était en mesure de couvrir la demande nationale à 20% notamment dans la production de bouteille.

Le ministre a visité plusieurs entreprises de son secteur à l'instar de l'usine de céramique à Sidi-Akkacha, une entreprise privé de montage de groupes électrogènes, une entreprise de fabrication de conserve alimentaire et Braka Electronics. M. Youcefi a achevé sa visite par une

rencontre avec les opérateurs économiques et les investisseurs de la région.

### **Hausse de la facture d'importation des produits alimentaires en 2018 : 135 millions de dollars de plus (El Watan)**

Un nouveau bilan établi par le Centre national des transmissions et du système d'information des douanes (Cnstd), relève une hausse de la facture globale des importations des produits alimentaires pour l'année 2018.

Une année qui, pour rappel, a vu l'application des mesures restrictives à l'importation pour un millier de produits. Des mesures qui se sont avérées sans effet sur la facture des importations qui reste toujours aussi salée.

Tirée essentiellement par les céréales, la semoule, la farine et les tourteaux de soja, la facture globale d'importation du groupe des produits alimentaires a atteint 8,573 milliards de dollars contre 8,438 milliards de dollars en 2017, marquant ainsi une hausse de 135 millions de dollars, soit +1,6%. Le groupe de produits céréales-semoule-farine a atteint 3,1 milliards de dollars en 2018 contre 2,77 milliards de dollars en 2017.

Ce groupe enregistre ainsi une hausse de +11,55%, soit un montant supplémentaire de 320 millions de dollars. L'importation des tourteaux de soja a quasiment doublé en 2018 puisque la facture est passée de 422,8 millions de dollars en 2017 à 619,8 millions de dollars en 2018, c'est-à-dire un bond de +46,6%, ce qui représente une somme additionnelle de 197 millions de dollars.

Une légère baisse a toutefois marqué l'importation du groupe alimentaire regroupant le lait, les produits laitiers, le sucre et sucreries, le café-thé, les légumes secs et les viandes. Selon le même bilan, le lait et les produits laitiers ont été importés pour un montant de 1,400 milliard de dollars en 2018 contre 1,409 milliard de dollars en 2017, soit -0,65% représentant 9 millions de dollars d'économie.

Pour ce qui est du sucre et des sucreries, la baisse enregistrée est un peu plus importante ; leur facture d'importation a pesé pour 815,54 millions de dollars contre 1,034 milliard de dollars en 2017, enregistrant ainsi une baisse de 219 millions de dollars, soit -21,15%.

L'importation des légumes secs a représenté 387,32 millions de dollars contre 450,44 millions de dollars, marquant ainsi une baisse de -14,01% pour un montant de 63,12 millions de dollars en moins. Le panier des importations a concerné aussi le café et le thé dont la facture d'achat a enregistré une baisse de -13,26% en s'établissant à 367,56 millions de dollars en 2018 contre 423,77 millions de dollars.

Les viandes ont également été importés avec une économie de -1,4% et leur achat s'est établi à 186,24 millions de dollars contre 188,85 millions de dollars, soit une baisse de 2,61 millions de dollars. D'autres produits ont été importés pour un montant de 1,70 milliard de dollars.

Les huiles destinées à l'industrie alimentaire qui entrent dans le groupe des biens destinés au fonctionnement de l'outil de production ont été importés en marquant une hausse pour un montant global de 926,10 millions de dollars en 2018 contre 850,36 millions de dollars en 2017. La facture de ce produit a ainsi enregistré une hausse de +9%, soit 75,74 millions de plus par rapport à 2017.

En additionnant le groupe produits alimentaires et huiles pour la production alimentaire, la facture globale des importations s'affiche à 9,5 milliards de dollars en 2018 contre 9,3 milliards de dollars en 2017. Au début de l'année 2019, un droit additionnel provisoire de sauvegarde DAPS a été appliqué en permettant l'importation de marchandises (1095 produits) avec l'obligation de s'acquitter de taxes fixées entre 30% et 200%.

### **Ali Bey Nasri à la Radio : la formation de la ressource humaine reste au cœur du défi de l'export (Radio Algérienne)**



La formation à l'acte de l'exportation est aujourd'hui plus que nécessaire pour le développement du commerce extérieur en Algérie, a indiqué ce dimanche M. Ali Bey Nasri, président de l'Association nationale des exportateurs Algériens, ANEXAL.

Invité de la rédaction de la Chaîne 3 de la Radio Algérienne, M. Ali-Bey Nasri juge au préalable de revoir le fonctionnement du système de formation en profondeur.

« Actuellement, il y a deux Ecoles qui sont connues pour la formation en commerce international. Il y a aussi des perfectionnements qui sont organisés aussi par la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie, mais c'est nettement insuffisant », dira M. Ali-Bey Nasri.

L'invité de la Radio fait en outre savoir qu'il avait proposé, au titre de l'ANEXAL, la création d'un Institut de commerce extérieur, notamment pour le diplôme de licence ou de master en exportation et un BTS Export. « Cela nous permettra de former, comme il se doit, nos futurs exportateurs. », a-t-il indiqué.

Pour lui, l'un des problèmes entravant l'acte d'exporter reste la méconnaissance des techniques de l'export au sein de nos petites et moyennes entreprises, puisque, précise le président de l'ANEXAL, actuellement il y a beaucoup des sociétés qui ont des marchés à l'extérieur, mais elles ne savent comment y aller.

« L'exportation est un acte quotidien, il faut investir là-dessus », dira l'invité de la Chaîne 3, en signalant que « la première condition pour aller

vers l'exportation, c'est de disposer d'un service export », ce qui n'est pas le cas dans la majorité de nos entreprises.

« L'exportation ça se planifie », a rétorqué le président de l'Anexal avant de préconiser que l'on s'inspire de pays comme la Turquie. Selon lui, l'impératif c'est la création d'un Secrétariat d'Etat à l'exportation, une proposition déjà faite par l'ANEXAL, il y a quelques années, ajoutera-t-il.

« Une direction générale ne peut pas gérer tout les accords économiques du pays. Il est clair que la complexité de commerce international implique une connaissance parfaite de ce domaine avec toutes ses difficultés », et surtout maîtriser les lois des marchés extérieurs et des accords entre Etats.

S'exprimant sur la composante des ressources humaines au sein de plusieurs ministères concernés, M. Ali Bey Nasri dira que ces derniers ne sont pas dotés de personnels aussi compétants qu'on devrait avoir.

« Malheureusement, il faut le dire et je le dis en connaissance de cause, beaucoup de ministères sont pratiquement dévalorisés parce que on ne retrouve pas la ressource humaine adéquate » a-t-il regretté.

### **L'Algérie exportera le carburant vers l'Afrique et l'Europe dès 2022 (APS)**



Le ministre de l'Energie, Mustapha Guitouni, a affirmé dimanche en fin d'après-midi à Skikda que "l'Algérie exportera l'essence vers les marchés d'Afrique et d'Europe dès 2022".

Au cours de sa visite de travail dans cette wilaya, le ministre a souligné qu'avec l'avènement de 2022, l'Algérie parviendra à l'autosuffisance en cette matière par la production de 15 millions tonnes qui correspondent à la qualité annuellement consommée par le pays".

M. Guitouni a souligné que l'Algérie importe actuellement pour 2 milliards dollars pour couvrir le déficit en ce domaine, assurant que la mise en service, dans un mois, de la raffinerie de Sidi Rezine (Alger) qui s'ajoutera à celles de Skikda et Arzew portera la production nationale de carburants à 13 millions tonnes.

Le ministre a aussi annoncé le lancement "prochainement" de la réalisation des raffineries de Hassi Messaoud (Ouargla) et Tiaret appelées à couvrir le déficit du marché national en essence et exporter l'excédent dès 2022 vers les marchés européens et africains.

Répondant à une question de l'APS sur l'énergie solaire, le ministre a affirmé que "l'Algérie œuvre à produire 22.000 mégawatts d'énergie

solaire dès 2030", indiquant que depuis 2011, l'Algérie a produit 400 mégawatts de cette énergie.

M. Guitouni a ajouté que la commission de régulation du ministère de l'Énergie a lancé un appel d'offre pour la production de 200 mégawatts, dont 50 mégawatts seront produits par Sonelgaz pour réduire l'utilisation de diesel dans le Sahara, tandis que 150 mégawatts seront produits par des entreprises nationales.

Le ministre a également révélé, dans ce contexte, que 70 entreprises nationales ont retiré, à cet effet, le cahier des charges considérant qu'"il est inadmissible que l'Algérie continue d'importer les panneaux solaires", surtout que cette activité, a-t-il ajouté, permettra de générer pas moins de 700.000 emplois d'ici 2030.

Lors de son inspection du complexe de liquéfaction de gaz naturel dans la zone pétrochimique de Skikda du groupe Sonatrach, M. Guitouni a indiqué que l'Algérie assure 10 % de la production mondiale de gaz chargé enrichi en hélium se plaçant ainsi à la 3ème place, après les Etats-Unis et le Qatar avec 163 millions normo m3 de cette matière/an.

Il a également assuré que l'Algérie possède "de grandes potentialités" d'exportation de gaz et compte quatre navires gaziers acquis dans le cadre de la politique avisée du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Des instructions fermes ont été données pour engager les travaux de réalisation de quatre stations de dessalement d'eau de mer à Zeralda avec une capacité de 300.000 m3/jour, El Tarf (300.000 m3/jour), Bejaia (70.000 m3/jour extensible à 100.000 m3/jour) et Guerbes (Skikda) avec une capacité de 70.000 m3/jour dont 20.000 m3 destinés au complexe de phosphate situé à l'Est de la wilaya et les 50.000 m3 restant vers l'alimentation en eau potable. Ces futures stations s'ajouteront aux 11 stations déjà opérationnelles.

Le ministre a inauguré, dans la petite zone industrielle, le projet de rénovation et d'extension du centre d'enfutage de bonbonnes de gaz butane de Naftal, proie en janvier 2016 d'un incendie. L'opération, d'un coût de 1,7 milliard DA, porte la capacité du centre à 17.000 bonbonnes/jour dont l'excédent sera exporté vers la Tunisie, selon les explications données sur site.

M. Guitouni a également inspecté la centrale et la raffinerie de pétrole de la zone pétrochimique, après avoir présidé la mise en service de projet de raccordement de 721 foyers du village Zaouïa, dans la commune de Benazouz, au réseau de gaz naturel.

**Djellab : «Exportation de 50 millions de Dollars de services numériques en 2018» (Algérie Eco)**

L'Algérie a exporté pour une valeur de 50 millions de Dollars de services numériques en 2018, a fait savoir, ce dimanche 17 février 2019 à Alger, le Ministre du commerce Saïd Djellab.

«C'est l'équivalent des exportations de produits agricoles. C'est un domaine qu'il faut encadrer pour le promouvoir. On peut multiplier par 10, par 20 le numérique et la matière grise», a-t-il déclaré, en marge de la présentation de la participation de l'Algérie au salon international Viva Technology Paris, qui se déroulera du 16 au 18 mai prochain dans la capitale française.

Lors de son allocution pour annoncer la participation officielle de l'Algérie à cet événement, Djellab a fait savoir que, son département travaille depuis quelques années à faire connaître les produits et services algériens à travers le monde, et ce, dans une optique de diversification des revenus en devises en dehors des hydrocarbures.

C'est dans ce contexte, a-t-il ajouté que «les efforts entrepris ont été confortés par une nouvelle dynamique basée sur une nouvelle stratégie «Export-Algérie», dont les contours ont été présentés en marge de la conférence qui s'est tenue le 18 décembre dernier, et ayant réuni tous les acteurs concernés par l'export, lors de laquelle aussi, il a été question des exportations des services».

«En termes de potentiel à l'export, le numérique représente une réelle opportunité, car, c'est un secteur dans la demande mondiale explose et où beaucoup de niches restent à conquérir et qui sont à la portée des entreprises algériennes», a-t-il estimé, en ajoutant que «l'Algérie dispose de plusieurs atouts, qui permettront aux PME, Start-ups et grands groupes de la filière numérique de conquérir des parts à l'export. Et ce, grâce à sa proximité avec l'Europe (troisième marché technologique mondial), pour développer des partenariats à l'export».

Dans le cadre de la promotion des exportations de services, et en particulier, l'exportation de services numériques, Djellab a fait savoir également que son département a inscrit à partir de 2019, plusieurs événements technologiques majeurs, dont le programme officiel est soutenu par le fond de soutien à la promotion des exportations avec le support de la SAFEX.

«Nous sommes en train de préparer la participation de l'Algérie à Viva Tech 2019, et après cet événement, il y aura tout un travail de concertation avec toutes les entreprises créées par les jeunes dans le numérique et la technologie, pour les mettre comme locomotive d'exportations hors-hydrocarbures», a expliqué Djellab.

En outre, interrogé sur l'affaire de destruction des produits l'entreprises NCA Rouiba en Libye, Djellab n'a pas souhaité s'exprimer à ce sujet, en estimant que l'entreprise en question a déjà réagi dans un communiqué. «Nous, nous sommes dans un cadre d'une politique de promotion des exportations. On fonce, on avance et on avance très bien», a-t-il déclaré.

**Registre de commerce : pas de nécessité d'un local pour les jeunes porteurs de projets (APS)**





Les jeunes porteurs de projets voulant lancer une activité, notamment dans les nouvelles technologies, n'ont pas besoin de local de domiciliation pour obtenir un registre de commerce, a indiqué dimanche à Alger le ministre du Commerce, Said Djellab.

Intervenant lors de la Journée d'information intitulée "Génie algérien", M. Djellab a fait savoir que les jeunes porteurs de projet pourraient domicilier leur siège social auprès d'un commissaire aux comptes, d'un expert-comptable, d'un avocat ou d'un notaire, ou encore dans la résidence du représentant légal de la société pour une durée maximale de deux (2) années renouvelables une fois.

"Pour les personnes physiques, le domicile habituel est suffisant. Pour les jeunes désirant créer une entreprise commerciale, ils peuvent avoir comme adresse de domiciliation auprès d'un commissaire aux comptes, d'un expert-comptable, d'un avocat ou d'un notaire", a-t-il affirmé. Cette disposition est comprise dans la loi relative à l'exercice des activités commerciales depuis 2013.

Par ailleurs, lors de cette Journée d'information, il a été annoncé la participation officielle de l'Algérie à la prochaine édition de l'un des plus importants salons internationaux dédiés aux nouvelles technologies, "VivaTech Paris", du 16 au 18 mai 2019 dans la capitale française. L'Algérie bénéficiera, pour la première fois, d'un pavillon national lors de cette manifestation.

"L'Algérie aura cette année son pavillon pour exposer le génie algérien dans le numérique et les services technologiques", a avancé le ministre, en soulignant l'importance des services en termes d'exportation. Selon lui, le secteur numérique de l'Algérie a exporté pour plus de 50 millions de dollars en 2018. Dans ce sens, il a affirmé l'intérêt d'encadrer ce secteur et de le promouvoir pour "démultiplier les exportations des services numériques et de la matière grise".

A ce propos, il a soutenu que l'Algérie dispose de plusieurs atouts permettant aux start-ups, PME et grands groupes de la filière numérique de conquérir des parts de marchés à l'export grâce à la proximité géographique avec l'Europe, troisième marché numérique mondial. "L'Algérie peut s'offrir une excellente plateforme pour développer des partenariats à l'export" dans ce créneau, a-t-il affirmé.

Intervenant au cours d'une vidéo projetée lors de cette Journée d'information, l'ambassadeur d'Algérie en France, Abdelkader Mesdoua, a indiqué que la participation algérienne au salon VivaTech Paris contribue à soutenir la participation algérienne aux salons internationaux de façon structurée et régulière "pour être à la hauteur de l'intérêt qu'accordent les pouvoirs publics au secteur numérique".

"Les start-ups seront les ambassadeurs du génie et du savoir algériens à l'occasion de cette prestigieuse opportunité", a-t-il estimé, faisant savoir que les représentants nationaux au pavillon Algérie pourront nouer des partenariats et collaborer avec l'élite algérienne établie à l'étranger.

### **Ils seront une vingtaine au salon de l'innovation à Paris : Des start-up algériennes dans la cour des grands (L'Expression)**



L'exportation du numérique a atteint plus de 50 millions de dollars en 2018, soit l'équivalent des exportations en fruits et légumes.

Lors d'une journée d'information «Génie algérien», tenue hier à Alger, deux tables rondes regroupant des experts algériens du digital, des représentants d'associations professionnelles, des organisations de soutien à l'export et de la «diaspora», ont permis de présenter les différents aspects liés à l'export des produits et services numériques et de mettre en avant le génie du numérique algérien.

Cette journée, à laquelle était présent le ministre du Commerce Saïd Djellab, a vu l'annonce de la participation de l'Algérie au plus grand Salon de l'innovation «Viva Technology», qui aura lieu du 16 au 18 mai 2019 à Paris.

Cette manifestation verra, pour la première fois, plus d'une trentaine de start-up algériennes présentes aux côtés de 2000 autres internationales et quelque 100.000 visiteurs venant de plus de 95 pays qui représentent 40 millions de personnes.

Dans son intervention, Djellab a annoncé que pour faciliter l'installation des jeunes entrepreneurs désireux de créer leur propre entreprise, la loi prévoit désormais «la possibilité de s'inscrire au registre du commerce sans pour autant disposer d'un local commercial» comme exigé auparavant. Cette décision relève du message de candidature du président Abdelaziz Bouteflika, qui recommande la nécessité d'assister les jeunes et de soutenir l'entrepreneuriat.

S'exprimant à propos de la création des entreprises par des jeunes entrepreneurs «Le local commercial n'est plus une condition» sine qua non a souligné le ministre qui rappelle que dans son message de candidature, le président Abdelaziz Bouteflika, a mis l'accent sur la nécessité d'assister les jeunes, et de soutenir l'entrepreneuriat particulièrement dans le domaine numérique. Le ministre du Commerce a indiqué que son département «ne lésine pas sur les efforts pour appuyer le génie algérien».

Donnant des précisions quant à l'adresse commerciale, il dira que ces

jeunes «peuvent avoir une domiciliation auprès de notaires, de commissaires aux comptes... durant les deux premières années, avec une seule possibilité de renouvellement». D'autre part, le ministre a indiqué que, dans le domaine numérique, «l'Algérie a exporté 50 millions de dollars soit l'équivalent des exportations en fruits et légumes en 2018». Ainsi donc, l'Algérie aura son propre pavillon de 100 m<sup>2</sup> au salon «Vivatechnology» à Paris du 16 au 18 mai. Prennent part à cet événement qui réunira plus de 2000 start-up, et où sont attendus 100.000 visiteurs environ venant de 95 pays.

Djellab a fait savoir que les efforts entrepris dans le domaine du numérique sont confortés par une nouvelle stratégie d'export présentée en décembre dernier.

Le ministre a indiqué que «les impressions relevées lors des manifestations commerciales, organisées par son secteur dans plusieurs pays, mettent en valeur la qualité des produits algériens agricoles, agroalimentaires et ceux des industries manufacturières, électroniques et de l'électroménager. Elles renforcent notre conviction que 2019 sera l'année de la «promotion des exportations hors hydrocarbures». Le ministre a souligné la nécessité d'exploiter l'avènement de la croissance économique en Afrique, pour la promotion des exportations algériennes hors-hydrocarbures. Il a également annoncé dans la même optique, l'élaboration d'un riche programme, au titre de l'année 2019-2020, visant à ériger l'Algérie en «Porte de l'Afrique» pour le partenariat et le développement économique et commercial avec les différents ensembles régionaux et internationaux.

Le ministère du Commerce a inscrit à partir de 2019 plusieurs événements technologiques majeurs dans le programme du Fonds de promotion des exportations (Fspe).

A propos de la participation algérienne au salon «Wood Food» qu'abrite Dubai, le ministre a annoncé que d'importants contrats seront signés dans le cadre des exportations et fruits et légumes.

### **Mme Imane Faraoun à la Chaine 1 : les compétences algériennes ont prouvé leur valeur et leur potentiel (Radio Algérienne)**

Plus de la moitié des réalisations d'Algérie Télécom en matière de modernisation des réseaux, de développement des systèmes d'exploitation et de commercialisation sont l'œuvre de jeunes ingénieurs algériens, a affirmé la ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique.

Invitée, ce dimanche matin, dans l'émission Daif Essabah (l'Invité du matin), de la Chaine 1 de la Radio Algérienne, Mme Houda Imane Faraoun a estimé que «les compétences algériennes ont prouvé leur valeur et leur potentiel à relever les défis», tout en exploitant, a-t-elle ajouté, «ces acquis et ces réalisations pour servir l'économie nationale et pour bâtir un édifice économique solide pour la génération future».

Par ailleurs, l'invitée de la Chaine 1 a affirmé que le câble sous-marin Medex, reliant l'Algérie à l'Espagne, entrera en service le mois d'avril prochain.

Avec la mise en service de cette connexion sous-marine nouvelle, réalisée dans des délais record de 14 mois, Algérie Télécom aura concrétisé un des axes stratégiques du programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, qui repose sur « une vision prospective de l'évolution de la société du savoir », a ajouté la ministre.

A travers les réalisations d'Algérie Télécom dans le domaine de sécurisation des réseaux et l'augmentation des capacités de débit de l'internet, l'Algérie mobilise l'équivalent de 8 térabits qui représentent quatre fois les besoins d'utilisation nationale.

Ce qui permettra, précise Mme Faraoun, à l'Algérie d'ambitionner de se positionner sur le marché africain de commercialisation des services internet.

### **Le développement du transport aérien tributaire du renforcement des dispositifs législatifs (APS)**



Le projet de loi relatif à l'aviation civile présenté, dimanche lors d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN), vise à compléter certaines dispositions de ce texte qui fixe les règles générales relatives à l'aviation civile, en développant les dispositifs appropriés aux plans législatifs et réglementaires ajustés aux engagements internationaux.

Selon l'exposé des motifs de ce projet amendant et complétant la loi de 1998, la politique instaurée par le gouvernement en matière d'aviation civile, et en application du programme du président de la République visant à assurer le développement du domaine des transports aériens, ne peut être garantie que si les fonctions régaliennes de l'Etat sont exercées pleinement par ses institutions.

Cette démarche implique la poursuite de toutes les actions visant la mise en place d'un environnement législatif et réglementaire et une régulation des activités de transport aérien, favorables au développement des initiatives tant du secteur public que du secteur privé, avec un accent particulier pour l'exercice par l'administration de ses missions régaliennes (réglementation, contrôle et régulation) à même de garantir les avantages économiques et sociaux pour tous, selon l'exposé des motifs.

Parmi les actions prioritaires de cette politique, il convient d'insister sur le développement de dispositifs appropriés aux plans législatifs et

règlementaires ajustés aux engagements internationaux et l'instauration d'un cadre institutionnel également adapté.

A cet effet, la création d'une Agence nationale de l'aviation civile s'impose d'autant plus que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) recommande aux Etats membres d'accorder une autonomie juridique et financière à leur Administration de l'Aviation civile pour mieux assurer ses attributions et pallier à l'absence de mécanismes de financement.

En Algérie, ces missions sont actuellement prises en charge par le Ministre chargé de l'aviation civile qui les exerce à travers les structures qui relèvent de sa compétence.

Il est à noter que ces structures rencontrent des difficultés pour assurer leurs missions. Aussi, il est proposé de les réorganiser en Agence nationale de l'aviation civile. Cette réorganisation s'appuie sur les audits de l'OACI pour l'Algérie dont les conclusions font ressortir des constats et réserves qui traduisent la faiblesse de l'administration actuelle de l'aviation civile. Ils soulignent le déséquilibre apparent entre la charge de travail et les ressources humaines et moyens matériels dont disposent ces structures qui rencontrent des difficultés pour assumer la supervision, le contrôle des activités de l'aviation civile.

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'Algérie étant une partie de la Convention de Chicago de 1944 relative à l'aviation civile internationale, l'Etat est, en vertu de cette convention, soumis aux obligations prescrites dans ce domaine.

Parmi ces prescriptions sur lesquelles l'OACI n'a pas cessé d'insister depuis des années, il convient de citer deux domaines particulièrement prioritaires: la sûreté et la sécurité.

Dans ce contexte, l'Agence nationale de l'aviation civile permettra d'accorder la possibilité de remédier aux carences actuelles.

Dans ce cadre, l'Agence prévue sera dotée d'une autonomie de gestion et d'un pouvoir réel de décision pour lui permettre d'accomplir sa mission de régulation, de contrôle et de supervision des activités des prestataires des services aéronautiques.

Cette agence devra disposer d'un personnel qualifié et compétent à même d'accomplir les missions dévolues, mais pouvant en outre bénéficier de mesures avantageuses pour encourager l'attrait et le maintien des compétences.

Le financement de cette agence sera assuré, principalement par une quote-part prélevée sur les redevances aéronautiques dont elle assure la perception, et ce conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi de Finances de 2005.

Pour permettre la concrétisation de ce projet de création de l'Agence nationale de l'aviation civile, il est nécessaire d'insérer un chapitre approprié dans la loi en vigueur fixant les règles générales relatives à l'aviation civile.

En effet, ce projet de loi se propose de compléter les dispositions de l'article 124 de la loi susvisée à l'effet d'introduire l'activité "évacuation sanitaire" parmi les services de travail aérien.

Les dispositions de la loi sus visée sont complétées par un chapitre IBis intitulé "Agence nationale de l'aviation civile". L'Agence est chargée de la régulation, du contrôle et de la supervision des activités de l'aviation civile. Elle est placée sous tutelle du ministre chargé de l'aviation civile.

L'agence nationale de l'aviation civile est un établissement public à caractère spécifique doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Les ressources financières de l'Agence nationale de l'aviation civile sont constituées de redevances aéronautiques, de droits de concession d'exploitation des services aériens de transport public, d'autres ressources liées à ses missions, de subventions éventuelles de l'Etat et de dons et legs.

### **ENMTV : plus de 80 dessertes à partir d'Oran pour la saison estivale prochaine (APS)**

L'Entreprise nationale de transport maritime des voyageurs (ENMTV) a programmé 82 dessertes pour la prochaine saison estivale à partir du port d'Oran sur trois lignes en direction d'Alicante, de Barcelone (Espagne) et de Marseille (France), a-t-on appris de la directrice régionale de l'ENMTV, Amaria Zerouali.

Ces dessertes seront assurées par les bateaux "Tassili 2", "Alger2" et "Tarek Ibn Ziad" les mois de juin, juillet, août et septembre, périodes qui enregistrent une grande affluence de la part de la communauté algérienne résidant à l'étranger, a indiqué Mme. Zerouali, faisant observer que la plupart des émigrés voyagent sur les lignes maritimes dans l'Ouest du pays et que 80 % de ces voyageurs empruntent le port d'Oran préférant la ligne Oran-Barcelone très avantageuse, selon eux, du point de vue billetterie et trajet (plus court).

Pour répondre à la demande accrue des Algériens établis en Europe pour les mois d'août et septembre, 46 dessertes maritimes sont programmées sur les trois lignes, a-t-on fait savoir. Ces deux mois Enregistrent un pic surtout qu'ils coïncident avec l'Aid El Adha et le retour aux pays d'accueil.

La directrice régionale a lancé un appel aux clients de l'ENTMV pour confirmer leur réservation du retour une fois arrivés et à ne pas attendre la dernière minute, affirmant que l'entreprise oeuvre à accorder toutes les facilités pour leur permettre de passer un agréable séjour dans le pays et leur garantir un retour dans les meilleures conditions.

Dans ce sens, le service de billetterie des vols aériens a été élargi à toutes les agences commerciales relevant de la direction régionale ouest de l'ENMTV, en concrétisation des accords air-mer entre la Direction générale de l'ENTMV et les Compagnies d'aviation.

Selon les chiffres avancés par la Direction régionale de Algérie Ferry, Oran prévoit l'accueil de 12.000 à 13.000 passagers dont plus de 6.000 émigrés lors de la prochaine saison estivale.

## **Le pétrole poursuit sa hausse, toujours aidé par l'Opep (TSA)**

Les cours du pétrole étaient orientés en légère hausse, ce lundi matin, toujours portés par l'élan d'optimisme de la semaine passée.

Vers 7h30, le baril de Brent, référence pour le pétrole algérien, gagnait 0,13% à 66,33 dollars.

Les prix s'étaient hissés vendredi à leur sommet depuis novembre alors que la production de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) ne cesse de baisser entre efforts délibérés, crise au Venezuela et interruptions accidentelles.

"Les négociations commerciales entre les Etats-Unis et la Chine sont proches d'une percée, ce qui pèse sur le billet vert en raison de l'amélioration attendue des perspectives de la croissance", a déclaré Alfonso Esparza, analyste chez Oanda.

"La guerre commerciale entre les deux plus grandes économies avait eu un effet sur les prix en raison de la baisse de la demande internationale. La perspective d'un accord avec les négociations qui passent à Washington a pour effet de doper doublement le pétrole car elle affaiblit le dollar qui perd de son attractivité en tant que placement refuge."

Or toute baisse du dollar entraîne mécaniquement une hausse des cours du pétrole en augmentant la demande. Le baril, libellé en billet vert, devient en effet plus attractif pour les investisseurs munis d'autres devises.

"Le respect par l'Opep et d'autres grands producteurs des réductions de production convenues aide à la stabilité des prix", a ajouté M. Esparza, qui a également cité comme facteur haussier l'instabilité au Venezuela.

### **Banque/bourse/Assurance**

## **ASSAINISSEMENT DES DOSSIERS DE SINISTRES AUTOMOBILES : 3 milliards de dinars échangés entre les assureurs (L'Expression)**

Près de 80.000 dossiers ont fait l'objet d'un règlement au titre de l'exercice 2015. Les assurés concernés par cette opération seront incessamment invités par leurs assureurs respectifs à récupérer leurs dus. Le processus d'assainissement des dossiers de sinistres automobiles va bon train auprès de l'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR). Grâce à ce cadre de consultation entre les acteurs du marché des assurances, les contentieux trouvent leur solution au grand bonheur des assurés. Ainsi, après avoir déjà traité et réglé des dossiers relevant de cinq exercices (2010 à 2014) avec un impact certain sur la relation avec les assurés, l'UAR a organisé le 13 février dernier, la 6e cérémonie d'échange de chèques entre les sociétés d'assurances signataires de la Convention dite «Arcm», concernant cette fois-ci, les recours relevant de l'exercice 2015. A signaler qu'au titre de cet exercice,

il a été enregistré, pour le bonheur d'un plus grand nombre d'assurés à indemniser, l'adhésion d'une autre société d'assurance, portant le nombre de signataires de ladite convention, à 11 compagnies, sur les 12 qui pratiquent l'assurance automobile.

Cette cérémonie, qui a regroupé les dirigeants principaux et les responsables de la branche automobile des sociétés signataires de la convention, a permis l'échange de chèques entre les concernés, portant sur un montant global de 3.451.667.080,00 DA, concernant 79.238 dossiers ayant fait l'objet d'un règlement au titre de l'exercice en question (2015).

Les assurés concernés par cette opération seront incessamment invités par leurs assureurs respectifs à récupérer leurs dus, en remboursement des dommages subis, concernant les accidents déclarés au titre dudit exercice. Avec cette nouvelle opération, les sociétés d'assurance auront ainsi réglé au titre des six exercices traités (2010 à 2015), un nombre de 278.705 dossiers en suspens, pour un montant global de 11.564.595.561,00 DA. Ces opérations d'assainissement inscrites comme un des objectifs, les assureurs se sont fixé, dès le début de l'année 2015, à savoir, l'amélioration de la qualité de service pour une meilleure satisfaction de la clientèle et le renforcement de la confiance des assurés à l'égard des assureurs, ont eu des retombées positives pour le secteur des assurances.

Reste à signaler que pour les exercices à venir, une nouvelle convention appelée convention «IDA» (Indemnisation directe des assurés), en cours de préparation, permettra aux compagnies d'assurance d'améliorer, de manière efficiente, la cadence de règlements des dossiers recours et ainsi mettre fin définitivement au problème récurrent des dossiers en suspens, causant du tort, non seulement aux assurés, mais également aux compagnies d'assurance.

Il est utile de rappeler que la quasi-totalité des dossiers en suspens, comptabilisés au titre de l'assurance automobile, sont des dossiers qui font l'objet de contestations de la part des antagonistes lors de l'accident, principalement pour cause de déclarations contradictoires, rendant difficile, voire impossible l'exercice du recours dans des conditions technico-juridiques classiques, d'où, la mise en place de mesures exceptionnelles par les compagnies d'assurances, à l'échelle marché, pour remédier à une telle situation.

### Commerce

### Coopération

**Un jumelage Algérie-UE lancé : «Améliorer la qualité des transports urbains» (El Watan)**



Un projet de jumelage Algérie-Union européenne dans le secteur des transports urbains a été lancé en vue de renforcer les compétences institutionnelles de l'Autorité organisatrice des transports urbains d'Alger (AOTU-A).

D'une durée maximale de deux ans, le projet est doté d'un montant d'un million cent mille euros (1 100 000), dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé le 8 février en direction des organismes concernés au sein de l'UE. Le projet entre dans le cadre du Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association Algérie-Union européenne (P3A) et vise, selon le descriptif du projet, à «contribuer à la bonne organisation et exploitation des modes des transports urbains au niveau de la capitale Alger, en accord avec les standards internationaux et selon les meilleures pratiques européennes, pour un partage d'expérience en vue d'un transfert de savoir-faire vers d'autres agglomérations nationales».

Un objectif spécifique est désigné en outre afin de «soutenir le développement de l'Autorité organisatrice des transports urbains d'Alger (AOTU-A) en renforçant les compétences des cadres pour prendre en charge les missions dévolues à l'AOTU d'Alger et assurer un niveau de service de qualité aux usagers et faire de la capitale une ville attractive contribuant au développement économique régional».

L'appel à propositions, dont la date prévisionnelle de notification des résultats est fixée au 6 mai 2019, est lancé en direction des administrations publiques et les organismes mandatés des Etats membres de l'Union européenne. Le projet de jumelage s'inscrit dans le cadre du volet «transport» de l'Accord d'association Algérie-Union européenne (UE), en particulier la mise en œuvre de l'article 59 de l'Accord.

Celui-ci concerne la mise en place d'une coopération en matière de transports et s'applique notamment aux domaines de «la restructuration et modernisation du système des transports, l'amélioration de la circulation des voyageurs et des marchandises, la définition et l'application de normes d'exploitation comparables à celles qui sont appliquées dans la Communauté européenne dans les domaines du transport routier, la gestion des chemins de fer, des aéroports et des ports, la coopération entre les organismes nationaux compétents, la modernisation des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires, la rénovation des équipements techniques selon les normes communautaires européennes applicables aux transports routiers et ferroviaires, au transport intermodal, à la conteneurisation et au transbordement».

Il est à savoir que l'Autorité organisatrice des transports urbains d'Alger (AOTU-A) a été créée dans le cadre de la loi du 7 août 2001 portant orientation et organisation des transports terrestres. Elle est effective depuis 2015.

## Veille

## **Plus de 250 pharmaciens et 23 laboratoires attendus au salon Generic Med à Oran (Radio Algérienne)**



Plus de 250 pharmaciens et 23 laboratoires pharmaceutiques sont attendus à la deuxième édition du salon «Generic Med», prévu les 7 et 8 mars prochain à Oran, a-t-on appris samedi de ses organisateurs.

Cette édition constituera une occasion pour dresser un état des lieux de l'industrie du médicament générique en Algérie, par les pharmaciens, les producteurs de médicaments et différents intervenants dans le secteur de la Santé en Algérie, a-t-on souligné.

La rencontre a également pour objectif de faire découvrir aux participants de différentes wilayas du pays, les nouveaux produits et les nouveautés réglementaires ayant trait aux officines, a-t-on indiqué de même source.

Un riche programme scientifique a été concocté pour la circonstance abondant, entre autres, «les modalités d'installations des officines et Orientation», «la CNAS et Système CHIFFA», «les services rémunérés en pharmacie», «les Nouvelles missions du Pharmacien», «la place de la phytothérapie en officine».

En outre, le salon constituera une occasion pour la formation continue. Deux circuits de formation au profit d'étudiants en médecine et en pharmacie seront animés par des spécialistes algériens, ajoute-t-on.

Ce salon est organisé sous le thème «la responsabilité du pharmacien: conseils à l'officine», par la société «Generic Med» installée à Oran.

## **Salon «Viva Technology Paris 2019» : L'Algérie participera avec une centaine de Start-ups (Algérie Eco)**

Une centaine de Start-ups algériennes participeront au salon international «Viva Technology Paris». L'événement se tiendra les 16, 17 et 18 mai 2019 à Paris en France.

Pour la première fois, l'Algérie participera à cet événement international avec une trentaine de Start-ups qui seront abritées dans un pavillon algérien de 100 m<sup>2</sup>.

A noter que, ce salon de l'innovation auquel participera l'Algérie, rassemblera plus de 2000 Start-ups et 100 000 visiteurs venant de 95 pays.

A cet effet, une journée de présentation de cet événement international et l'annonce officielle de la participation de l'Algérie, a été organisée à la SAFEX d'Alger par Algeria Digital Cluster (ADC), en présence du Ministre du commerce Said Djellab, l'intervention par vidéo de l'ambassadeur

d'Algérie en France Abdelkader Mesdoua, et Lionel Bounoua, Senior Partnership Manager States Territories & Global Institutions à Viva Technology a abordé les opportunités offertes à l'Algérie à travers sa participation à cette manifestation.

Lors de son allocution à cette occasion, le ministre du commerce a mis en avant l'intérêt et l'importance que revêtent le secteur des services, notamment, les services numériques, et leurs exportations.

Il a profité de l'occasion pour annoncer officiellement la participation de l'Algérie au salon international Viva Technology Paris. «L'Algérie aura pour cette année son pavillon qui permettra d'exposer le génie algérien dans numérique et les services technologiques», a-t-il déclaré.

De son côté, Lionel Bounoua, Senior Partnership Manager States Territories & Global Institutions à Viva Technology, venu présenter cet événement en Algérie, a estimé que la participation de l'Algérie sera bénéfique et pour les Start-ups et les responsables algériens, d'autant plus que cela permettra de voir ce qui se fait à Viva Technology et ailleurs dans le monde.

Il a expliqué que, c'est un événement orienté 100% business, c'est-à-dire, les Start-ups, les grands groupes et les investisseurs se rencontrent et il y a toujours des Start-ups qui reviennent avec des levées de fonds. Selon lui, d'après un sondage réalisé lors de l'édition précédente, 84% des Start-ups participantes ont rencontré des partenaires.

Il a précisé que, ce salon n'est pas spécialisé, puisque tous les secteurs y sont représentés : la foodtech, l'intelligence artificielle, la blockchain, l'environnement...etc.

Pour sa part, Ahmed Mehdi Omarouyache président d'Algeria Digital Cluster (ADC) a expliqué que «la participation de l'Algérie pour l'édition de cette année est soutenue par l'Etat, et se fera dans un cadre officiel et l'Algérie aura son pavillon, contrairement, aux éditions précédentes auxquelles nous avons participé en tant qu'associations et visiteurs».

Il a précisé à propos des Start-ups qui vont y participer à cet événement, qu'un appel à projet sera lancé prochainement pour sélectionner plus de Start-ups. Cet appel sera annoncé via les réseaux sociaux et les médias, a-t-il informé.

Concernant la catégorie des Start-ups qui vont être sélectionnées pour prendre part à ce salon, le président d'ADC a expliqué que deux types de Start-ups seront sélectionnées : celles qui ont muri et ayant des marchés, et celles qui sont à leurs débuts, qui seront soutenues et emmenées pour découvrir ce qui se passe à travers le monde, et peut-être, elles pourraient rencontrer des partenaires et des investisseurs.